

Notre-Dame : directeur licencié

Suspendu pour des « comportements inappropriés », le directeur du lycée catholique a été licencié. Il l'a annoncé par un courrier à la communauté éducative.

Je prends la plume aujourd'hui pour vous informer que l'Ogec et la direction diocésaine de l'enseignement catholique m'ont licencié hier de mes fonctions ». C'est dans un mail adressé dans la soirée du mardi 6 mai 2025 que le directeur du lycée Notre-Dame d'Espérance à Saint-Nazaire a annoncé son licenciement à la communauté éducative. L'information a été révélée ce mercredi 7 mai 2025 par nos confrères d'Ici Loire Océan (ex-France Bleu).

Pour la CGT : « S'il est licencié, c'est qu'il y a des éléments »

Le 21 mars, le directeur de l'établissement situé en centre-ville avait été suspendu pour des « comportements inappropriés » à l'égard de plusieurs élèves. C'était lors d'un voyage scolaire à Paris pour trois classes de secondes quelques jours plus tôt. Le directeur n'était pas du voyage, mais il aurait rejoint l'hôtel où étaient hébergées les élèves et serait entré dans les chambres.

Vingt-quatre heures avant sa suspension, le rectorat avait ouvert une enquête et envoyé un signalement au parquet de Saint-Nazaire. Des faits que le désormais ex-directeur « conteste fermement. Pourtant un syndicat et une association m'ont jeté en pâture !!», écrit-il dans ce courrier que *Presse-Océan* a pu se procurer. « Jamais je n'ai fait de mal à un jeune », ajoute-t-il, estimant que « certains faits ont été interprétés hors de leur contexte et ont donné lieu à des accusations infondées, portant atteinte à mon intégrité et mon honneur ». Le dossier est toujours sur le bureau de la procureure de Saint-Nazaire qui a ouvert une enquête, sans que l'on connaisse pour l'heure les qualifications pénales. Le parquet n'a pas répondu à nos sollicitations. Mais pour Philippe Legrand, membre du bureau régional de l'enseignement catholique CGT, « s'il est licencié, c'est qu'il y a des éléments », explique-t-il précisant avoir reçu « d'autres témoignages de collègues dans l'Orne », là où l'ex-directeur était en poste avant d'arriver à Saint-Nazaire.

« Un licenciement pour des raisons médiatiques »

Pour son avocat, des « éléments », il n'y en a pas. « Ce licenciement a été décidé pour des raisons médiatiques » estime Antoine Vev. « Ce qu'on lui reproche c'est de ne pas avoir donné

« ... d'explications sur des faits qu'il n'a pas commis... » Et à ce stade, l'avocat confirme qu'il n'y a pas de plainte et que les faits ne sont toujours pas qualifiés pénalement. « Nous avons fait savoir dès la médiatisation de cette affaire que mon client se tenait à la disposition de la police et on va le redire ». Quant au licenciement, M^e Vey assure qu'il sera contesté devant les prud'hommes dans les prochains jours. « Cette affaire est en train de détruire sa vie ».

Plainte pour dénonciation calomnieuse

Mais dans son courrier, celui qui est mis en cause assure vouloir « défendre [son] honneur et la vérité [...] Une plainte a d'ores et déjà été déposée pour dénonciation calomnieuse ». Il exprime en outre son souhait que le lycée puisse « retrouver sérénité et cohésion ». Ce mercredi à la sortie des cours, les élèves étaient plus concentrés sur les examens de fin d'année que sur cette affaire, sans être au courant du licenciement. « Les profs évitent de mettre le sujet sur la table », dit un élève. Mais pour sa camarade, en première, « c'est une bonne nouvelle, et la moindre des choses. Cela prouve que le sujet n'est pas pris à la légère ». Une réunion au lycée, initialement programmée à 10 h, a été « reportée », vraisemblablement à mardi prochain. Un enseignant confie à demi-mot, que « c'est une période compliquée ».

M.C. et N.D.



Le lycée Notre-Dame d'Espérance est situé dans le centre-ville de Saint-Nazaire. Photo PO-ND